

## Communiqué de presse ANCIC du 17 novembre 2016

Les élections présidentielles de 2017 se préparent et les propos de certains candidats laissent penser que le droit à l'IVG pour toutes les femmes pourrait être remis en question.

L'ANCIC appelle les femmes et les hommes à faire preuve de vigilance pour défendre le droit à l'avortement pour toutes les femmes qui le désirent; droit fondamental défendu notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les conditions d'accès à l'IVG de 1975 à aujourd'hui n'ont cessé de s'améliorer :

- allongement du terme autorisé de 12 à 14 semaines d'aménorrhée
- suppression de l'obligation d'autorisation parentale pour les femmes mineures
- possibilité de réaliser des IVG médicamenteuses à domicile
- suppression de l'entretien obligatoire pour les femmes majeures
- suppression de la notion de détresse
- suppression du délai de réflexion
- prise en charge à 100% du parcours d'IVG
- possibilité pour les sages-femmes de réaliser des IVG médicamenteuses
- possibilité de réaliser des IVG instrumentales sous anesthésie locale dans les centres de santé

Les moyens des centres pratiquant des IVG doivent être maintenus, voire améliorés dans les structures, villes ou régions où ils sont encore insuffisants pour permettre aux femmes d'avoir une IVG dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles où qu'elles habitent en France.

L'Ancic scrutera les propos des candidats à la fonction présidentielle afin de dénoncer tout risque d'atteinte à la liberté fondamentale des femmes à avoir une IVG quelqu'en soit le motif, et avec la méthode (instrumentale ou médicamenteuse) de leurs choix.

Le bureau de l'ANCIC

Contact: info@ancic.asso.fr